



## PLAN RÉGIONAL AFI DÉTAILLÉ DE MSE EN OEUVRE POUR LA SÛRETÉ ET LA FACILITATION DE L'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN SECFAL AFI)

### TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN SECFAL AFI

*(Malabo, Guinée Équatoriale, 1<sup>er</sup> juillet 2016)*

**Point 1 de l'ordre du jour : rapport de la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation pour la Région Afrique-Océan indien (RASFG-AFI).**

*(Note présentée par le Président du RASFG-AFI)*

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente le rapport de la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation pour la Région Afrique-Océan indien (RASFG-AFI).

*Suite à donner : Le Comité directeur est invité à :*

- a) Noter les résultats de la réunion et à examiner les recommandations formulées.
- b) Donner des directives au Groupe régional RASFG-AFI afin qu'il aligne ses programmes de travail annuels sur les Objectifs SECFAL adoptés dans le cadre de la Déclaration de la Conférence ministérielle de Windhoek (Avril 2016).
- c) Exhorter les États membres à répondre davantage aux lettres aux États relatives à la désignation d'experts appelés à devenir membres du Groupe régional RASFG-AFI et à celles portant sur les Questionnaires adressés aux États.
- d) Demander à la CAFAC d'inviter les États à désigner un Interlocuteur (point focal) à cet effet au niveau de chaque État et pour les questions similaires.
- e) Il faudrait établir en outre un 6<sup>ème</sup> domaine clé et son groupe spécialisé dans le cadre du RASFG-AFI, appelé à traiter des questions de formation en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation.
- f) Il faudrait en outre envisager la mise au point d'un projet pilote portant sur l'apprentissage en ligne et/ou la formation en ligne.
- g) L'OACI est invitée à envisager la mise au point de mallettes didactiques sur la facilitation.

#### 1. INTRODUCTION

La deuxième réunion du Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation pour la Région Afrique-Océan indien (RASFG-AFI) s'est tenue les 23 et 24 juin 2016 au Centre des

conférences de l'Union Africaine à Sipopo-Malabo (Guinée Équatoriale). Cette réunion a été convoquée conformément au mandat approuvé du RASFG-AFI.

La cérémonie d'ouverture est présidée par M. Leandro MikoAngue, Directeur Général de l'aviation civile de Guinée Équatoriale, en présence de M. Tefera Mekonnen, Directeur du Transport aérien représentant la Secrétaire Générale de la CAFAC, M. Prosper Zo'o Minto'o, Directeur régional adjoint du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et de M.D Joao Monteiro, Président du Conseil d'administration de l'Autorité aéronautique du Cap-Vert en sa qualité de président du Groupe régional RASFG-AFI.

Trente-trois (33) délégués de 14 États ont pris part à la réunion, tout comme la CAFAC et l'OACI.

## 2. EXPOSÉS

Lors de la première Session (1ère Partie), trois exposés sont présentés comme suit :

“Rapport de la 1ère réunion du RASFG-AFI” – présenté par la CAFAC; Il est fourni à la réunion des informations sur l'élaboration du mandat du RASFG-AFI et son adoption par la première réunion, la désignation d'experts dudit groupe RASFG-AFI ainsi que l'établissement des cinq domaines clés.

“Rapport de la 2ème réunion du Comité directeur du Plan SECFAL” – présenté par l'OACI; il est porté à la connaissance de la réunion que la 2ème réunion du Comité directeur du Plan SECFAL AFI a approuvé le mandat du RASFG-AFI et le programme de travail pour 2016 ainsi que les recommandations formulées et les décisions prises dans les domaines de la Sécurité, de la Facilitation, de la Formation et de la Coopération dans le secteur de l'Aviation.

“Conférence ministérielle de haut niveau” – présenté par l'OACI; la réunion est informée des résultats de la Conférence ministérielle sur la sûreté et la facilitation de l'aviation tenue du 4 au 7 avril 2016 à Windhoek (Namibie). Cette Conférence a adopté notamment la Déclaration sur la sûreté et la facilitation de l'aviation en Afrique ainsi que les Objectifs corrélatifs portés à l'attention des participants.

Une séance de débats sur les trois points ci-dessus est ouverte au cours de laquelle les participants manifestent leur intérêt et expriment leurs appréhensions comme suit :

La CAFAC fait deux interventions au titre de la 2ème Partie de la 1ère Session comme suit :

“Désignation d'experts du RASFG-AFI”, la CAFAC rappelle aux participants les objectifs de la désignation d'experts par les États destinés à faciliter l'identification des problèmes/questions de sûreté et de facilitation, à fournir des contributions techniques et à formuler des recommandations à l'intention du Comité directeur du Plan SECFAL AFI quant à l'élimination des carences et fournir une assistance aux États pour l'élimination des carences opérationnelles et pour relever le degré de mise en œuvre effective du système de supervision de la sûreté des États.

“Questionnaire du programme de travail du RASFG-AFI”, il est porté à la connaissance des participants qu’un questionnaire approprié a été adressé aux États dont l’objet est d’identifier les domaines d’intervention de la sûreté et de la facilitation de l’aviation. Les réponses que donneront les États permettront au Groupe RASFG-AFI et au Comité directeur du Plan SECFALAFI de mettre au point un plan d’activités pour l’assistance aux États.

Lors de l’exposé, la CAFAC marque sa préoccupation au regard du nombre limité de réponses reçues des États tant pour la désignation des experts que pour le questionnaire visé ci-dessus.

Une séance de débats sur les deux points ci-dessus est ouverte. Il est proposé d’établir un 6<sup>ème</sup> domaine clé dans le cadre du RASFG-AFI et son groupe spécialisé, appelé à traiter les questions de formation en matière de sûreté et de facilitation de l’aviation.

Lors de cette séance, deux interventions sont faites respectivement par la CAFAC et l’OACI comme suit :

Projet « CASE » de la CEAC en matière de sûreté de l’aviation :

La réunion prend connaissance du projet précité, notamment ses objectifs, ses activités (aux plans national et régional) et les ressources nécessaires. Les participants relèvent que ce projet est un bel exemple de coopération entre la CEAC d’une part et la CAFAC, d’autre part. Les États membres sont encouragés à prendre part audit projet en tant qu’États partenaires. La réunion est par ailleurs informée de la tenue à Dakar (Sénégal) en septembre 2016 d’un atelier organisé conjointement par la CEAC et la CAFAC dans le cadre du projet en question.

L’OACI fait un exposé sur son étude portant sur l’analyse des besoins en matière de formation dans les domaines de la sûreté et de la facilitation. L’OACI souligne qu’une coopération plus étroite s’impose aux plans régional et sous-régional en matière AVSEC et FAL et le recours à l’apprentissage en ligne et l’apprentissage harmonisé, une approche également soutenue dans la Déclaration de Windhoek.

À l’issue des débats au titre de cette Session, les États apprécient à leur juste valeur les avantages et les opportunités qu’offre le projet CASE. Il est ainsi demandé instamment aux États membres d’identifier leurs besoins et priorités et d’en faire part au Comité directeur du projet par l’entremise de la CAFAC. Une proposition est faite, relative à l’utilisation d’experts africains dans le cadre du projet CASE appelés à animer des ateliers et à effectuer des missions d’assistance aux États partenaires.

### **3. RECOMMANDATIONS**

La deuxième réunion du Groupe régional RASFG- AFI a formulé les recommandations ci-après :

1. Il est demandé à la CAFAC de prendre l’attache des 6 États africains qui continuent d’utiliser les passeports non lisibles à la machine afin qu’ils accélèrent le processus de conformité.
2. Les Secrétariats de la CAFAC et de l’OACI doivent notamment assurer le suivi avec les 4 États n’ayant pas encore donné suite à la lettre aux États de l’OACI EC6/3-12/70 du 31 décembre 2012 relative aux passeports non lisibles à la machine.

3. Les programmes de travail annuels du Groupe régional RASFG-AFI doivent s'aligner sur les Objectifs SECFAL adoptés par la Déclaration de la Conférence ministérielle de Windhoek (Avril 2016).
4. Il doit être établi un 6<sup>ème</sup> domaine clé et son groupe spécialisé dans le cadre du RASFG-AFI, appelé à traiter les questions de formation en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation.
5. La CAFAC doit intensifier ses mesures de suivi auprès des États afin d'accroître le nombre des réponses aux lettres aux États relatives à la désignation d'experts du RASFG-AFI et au Questionnaire adressé aux États. La CAFAC doit par ailleurs inviter les États à désigner à cet effet un Interlocuteur (point focal) au niveau de chaque État et/ou pour des questions similaires.
6. La CAFAC doit proposer au Comité directeur du projet CASE l'utilisation d'experts africains dans le cadre dudit projet, appelés à animer des ateliers et à effectuer des missions d'assistance aux États partenaires.
7. Il est demandé à la CAFAC de revoir, en collaboration avec l'OACI les instructions sur les formulaires de désignation d'experts pour une meilleure compréhension de la part des États.
8. Le Comité directeur du Plan SECFAL AFI devra envisager la mise en place d'un projet pilote relatif à l'apprentissage en ligne et à la formation en ligne.
9. L'OACI devra envisager la mise au point de mallettes didactiques sur la facilitation.
10. Enfin, il est demandé au Secrétariat d'assurer la coordination et de communiquer aux membres la date et le lieu de la prochaine réunion du Groupe régional RASFG –AFI.

-----